



Nom :

Prénom :

N° adhérent :

Adresse		CP	Ville
Tél. fixe :	Tél. portable :	Email obligatoire pour recevoir votre attestation d'assurance	

AGREMENT : Nombre d'accueils autorisés :

- Assistant maternel
- Maison d'Assistants Maternels
- Assistant familial

EMPLOYEUR :

- Parents employeurs
- Crèche familiale
- Aide Sociale à l'Enfance du Gard

Autre :

Particularité :

- Retraité (pour vous permettre de continuer à bénéficier de la complémentaire santé)
- Couple d'adhérents exerçant la même profession, remplir une fiche d'adhésion par personne -

Nom et prénom du conjoint adhérent :

Remplir très minutieusement cette fiche d'adhésion
(nous vous conseillons de garder une photocopie)

L'envoyer à l'adresse ci-contre, accompagnée de votre ou de vos
règlements obligatoires **pour valider votre adhésion**
(cocher les cases pour ne rien oublier et entourer les sommes choisies) :

- Pour l'adhésion **ADAAMFAG**, un chèque à l'ordre de ADAAMFAG

Individuelle : **20 euros** Couple : **30 euros**

En option :

- Pour l'adhésion **UFNAFAAM** et l'assurance, un chèque à l'ordre de UFNAFAAM de :
retraité : **17 €** vous permet de bénéficier de la complémentaire santé.

Individuelle : formule de base : **77.50 €** ou avec option AUTO : **111.50 €**

Couple : formule de base : **94.50 €** ou avec option AUTO : **128.50 €**

Il est autorisé de régler la cotisation pour l'assurance professionnelle en 2 ou 3 fois.

Premier encaissement en janvier, deuxième en février, le troisième en mars.

Les dates d'encaissement doivent figurer au dos du chèque.

ATTENTION : les demandes d'adhésion incomplètes ne seront pas validées

NE PAS METTRE D'AGRAFE – NE PAS ENVOYER EN RECOMMANDÉ

Sauf indications particulières, les chèques ADAAMFAG seront encaissés à partir du 15 janvier 2025

Adresse retour & renseignements adhésion :

ADAAMFAG

227 Ch de la Cascade Est
30820 CAVEIRAC

adhesion.adaamfag@gmail.com

06.20.06.31.18 - 06.09.35.94.84

LES SERVICES ouverts par le paiement de l'adhésion :

- Une permanence téléphonique, écoute, soutien, conseils en cas de problèmes ou de litiges
- Des informations relatives à nos métiers par mail et sur notre page Facebook, un site Internet
- Une assurance de groupe avec une aide pour établir la déclaration de sinistre en lien avec l'UFNAFAAM qui le traitera avec l'assureur
- Une complémentaire santé à tarif de groupe
- Un agenda professionnel pour les assistants maternels conçu par des assistants maternels
- Un guide d'évaluation et d'accompagnement de l'accueil d'un enfant, pour les assistants familiaux
- Différents fascicules sur nos métiers et pour les MAM (Maison d'Assistants Maternels)
- Pour les assistants maternels, tarif préférentiel sur contrats de travail et d'accueil (le premier gratuit) et des modèles de bulletin de salaire

TARIFS du chèque UFNAFAAM 2025

Le contrat d'assurance court de la date d'adhésion jusqu'au 31 décembre 2025

Cotisation membre retraité :	17 €
Formule de base (RCPJ) Individuelle : cotisation UFNAFAAM + (Responsabilité Civile Professionnelle et Juridique + Dommages aux biens + Ecoute et Soutien UF)	77.50 €
Formule de base (RCPJ) Couple : cotisations UFNAFAAM + (Responsabilité Civile Professionnelle et Juridique + Dommages aux biens + Ecoute et Soutien UF)	94.50 €
Formule Individuelle (77.50 €) + Option RC Auto-Mission à 34 €	111.50 €
Formule Couple (94.50 €) + Option RC Auto-Mission à 34 €	128.50 €

Pour les MAM, nous contacter impérativement à :

adaamfag@gmail.com ou au 06.20.06.31.18

Date :

Signature :

